



Réseau de recherche en santé respiratoire du Québec

Programme de projets-équipes et des projets intersectoriels 2022-23

Le Réseau de recherche en santé respiratoire du Québec (RSRQ) lance un concours pour le financement de **projets-équipes et intersectoriels**. La date limite pour soumettre une demande est le **dimanche 15 janvier 2023 à 23h59**. Le site web sera ouvert aux demandes de subvention en septembre 2022 via l'onglet « Programmes de financement ».

Les **projets-équipes** sont des projets innovants fait en collaboration avec un ou plusieurs chercheurs membre du réseau ou avec des membres d'un autre Réseau ou des collaborateurs au Canada ou à l'étranger. **L'investigateur principal doit être un membre du RSRQ.**

7 projets sont financés par an pour un maximum de 30 000\$ mais 3 projets intersectoriels recevront chacun un montant supplémentaire de 10 000\$

Les projets équipes

Les projets proposés doivent permettre la réalisation de projets communs entre des équipes de recherche venant de **différentes institutions ou de différents axes du RSRQ** et ayant un potentiel d'effet levier élevé. Le but premier de ces projets est d'augmenter la compétitivité des équipes concernées en vue d'obtenir une subvention d'un organisme subventionnaire par comité de pairs ou une subvention de l'industrie.

La sélection des projets soumis sera faite sur la valeur scientifique, la nature novatrice et émergente du projet, le potentiel effet levier pour une demande de subvention ultérieure à l'industrie ou aux organismes subventionnaires ainsi que pour la valeur ajoutée pour le réseautage au sein du RSRQ.

Les **Projets-équipes** ne peuvent pas être proposés par un seul individu. Le RSRQ encourage les collaborations inter-facultaires, inter-universitaires, inter-réseaux et internationales et les approches interdisciplinaires, mais au moins **2 membres réguliers du Réseau** doivent être impliqués.

Les projets retenus recevront un financement d'un an jusqu'à concurrence de **30,000\$**, renouvelable une fois seulement. Après 2 ans, les projets subventionnés devront mener à la demande d'une subvention auprès d'organismes subventionnaires avec comités de pairs ou à l'industrie.

Les projets intersectoriels

Dans son nouveau plan stratégique pour ses réseaux thématiques et qui sera en vigueur pour les nouveaux réseaux au concours de 2023, le FRQ-S préconise une approche plus intersectorielle de la recherche qui implique :

« - À la conception et au développement conjoint, au sein du projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentants des différents secteurs

-Au développement d'une méthodologie innovante, adaptée à chaque problématique et intégrant des approches de chacun des secteurs représentés au sein du projet

-À la composition des équipes : des chercheurs d'au moins deux secteurs des trois grands secteurs couverts par les FRQ, soit : les sciences naturelles et génie, les sciences sociales et humaines, arts et lettres, et la santé

-À l'inclusion de toutes les sphères de la société par des approches de recherche collaborative avec les milieux utilisateurs et citoyens, la création de *living lab* ou des partages de savoirs autant scientifiques qu'expérientiels pour favoriser l'intégration d'innovations issues de la recherche dans la société québécoise »* :

*Voir le lien du FRQ à ce sujet : <https://frq.gouv.qc.ca/intersectorielle/>

Voir également la vidéo de Mme Denise Pérusse qui explique la vision d'intersectorialité du FRQ: https://www.youtube.com/watch?v=n_5cY7ZKX4s

La qualité et la pertinence scientifique de tous les projets de recherche soumis au concours 2022-23 (**date limite 15 janvier 2023**) seront d'abord évalués comme par le passé par des examinateurs. Les 3 projets les mieux cotés dans l'évaluation et qui auront été indiqués comme « intersectoriel » par les auteurs dans le formulaire d'inscription seront dirigés vers un processus « intersectoriel » guidé par un agent de liaison de la nouvelle plateforme intersectorielle du réseau pour bonifier les demandes. Cette démarche va permettre d'évaluer le potentiel d'intersectorialité des demandes, permettre de trouver des collaborateurs venant d'autres secteurs, impliquer les usagers et utilisateurs potentiels et à terme s'assurer que les résultats de recherche puissent bénéficier d'un effet levier pour d'autres fonds et accroître le potentiel en termes de livrables aux différentes communautés concernées. Un montant de **10 000\$** supplémentaire sera alloué pour les projets Intersectoriels au terme de ce processus. En

2022-23, un montant supplémentaire de **15 000\$** sera octroyé par l'**Unité mixte de recherche INRS-UQAC en santé durable** pour un projet intersectoriel en collaboration avec l'UMR. Pour plus d'information sur l'UMR voir le lien ci-dessous : <https://inrs.ca/la-recherche/chaieres-groupes-et-reseaux-de-recherche/repertoire-des-chaieres-groupes-et-reseaux-de-recherche/unite-mixte-de-recherche-inrs-ugac-en-sante-durable/>

Tous les détails concernant les projets intersectoriels seront annoncés sur le site web, dans les infolettres ainsi que par courriel aux membres à l'automne 2022. L'intersectorialité va jouer un rôle clé dans la demande pour un nouveau **Réseau AIR** qui sera déposée au prochain concours de financement du FRQ à l'automne 2023.

Spécifications du concours

1. Les formulaires sont disponibles sur le site web du Réseau en santé respiratoire du Québec : <https://rsr-qc.ca/programmes-financement/>. Les subventions de recherche sont valables pour une année.
2. Un document en format PDF comprenant toutes les sections suivantes doit être lié à la demande :
 - a. Projet de recherche (corps de la demande): Time new roman 12 simple interligne maximum 3 pages. Les références, les figures et les tableaux pertinents à la demande peuvent être ajoutés à la suite de ces pages.
 - b. Justification détaillée du budget (personnel, consommable, produits, animaux, services etc...). (1 page)
 - c. Effet levier potentiel de la subvention. (½ page)
 - d. Pour un **projet intersectoriel**, justifier l'approche, les retombées potentielles et la valeur ajoutée au projet. (½ page)
 - e. Lettre signée du chercheur principal décrivant son implication dans le réseau ainsi que la nature des collaborations dans le projet de recherche proposé.
 - f. CV commun canadien (format IRSC) du chercheur principal et de tous les co-investigateurs.
3. Date limite : les demandes doivent être reçues au plus tard **le dimanche 15 janvier 2023 à 23h59**. **Les demandes reçues après cette date seront exclues de la compétition courante.**

4. Un membre ne peut soumettre une demande de fonds à plus d'un concours de financement du RSRQ (programme de mentorat, Projet prioritaire, Projet équipe) / an à titre d'investigateur principal.

Conditions générales d'octroi

1. L'octroi des subventions est subordonné à une évaluation par un comité Ad Hoc en fonction de la qualité scientifique élevée.
2. L'équipe de chercheurs doit se limiter au nombre de pages et au format prescrits. Les demandes non-conformes seront rejetées. Veuillez suivre les normes de présentation des IRSC soit : police Time New Roman 12 et les marges de 2 cm tout autour de la page. Les références, les figures et les tableaux sont exclus des 3 pages.
3. Les subventions représentent une contribution aux frais directs entraînés par le projet de recherche (salaire de techniciens, achat de fourniture, achat d'équipement). La subvention ne peut pas couvrir le salaire de chercheurs-boursiers. Les frais indirects (administratifs, secrétariat, immeuble, etc) ne sont pas admissibles.
4. L'équipe de chercheurs doit présenter un projet dont la faisabilité sera réalisable en grande partie à l'intérieur d'une année.
5. Si cela s'applique, tout projet subventionné devra avoir une approbation éthique de son milieu avant sa réalisation.
6. L'équipe de chercheurs s'engage à indiquer dans toute communication orale ou écrite lorsque cela s'applique que son projet est financé par le RSRQ. Indiquez un pourcentage si cela s'applique.
7. Le responsable principal de la subvention s'engage à :
 - fournir un rapport financier et un rapport de progrès scientifique à la fin de l'année financière ainsi que tout autre rapport demandé par le Réseau,
 - déposer une demande de subvention auprès des organismes subventionnaires dans la 2^{ème} année et à fournir les preuves du dépôt de sa demande au Réseau.
 - Participer aux activités du Réseau (congrès annuel, jury pour les demandes de fonds ou les présentations étudiantes, etc.).

Information supplémentaire : Pour toute demande d'information, communiquer avec Dr André Dagenais, coordonnateur du RSRQ
Adresse courriel : coordonnateur.rsr@gmail.com
Tél. : 450 822-7460

GRILLE D'ÉVALUATION

Titre du projet :

Investigateur principal:

Évaluateur :

4.5-5.0	Excellent	3.0- 3.5	Moyen
4.0- 4.5	Très bon	2.5 – 3.0	Médiocre
3.5-4.0	Bon	2.5 et moins	Rejet

1. Ce projet de recherche peut-il être considéré comme un projet émergent?

2. Originalité et pertinence du projet de recherche :

3. Méthodologie de recherche :

4. Aspect réseautique : Evaluer l'implication des autres membres du groupe dans la réalisation du projet

5. Effet levier potentiel

- A. Ce projet pourrait-il permettre d'avoir des données scientifiques préliminaires pour appliquer et obtenir des subventions d'organismes subventionnaires publics ou privés ?

- B. L'investigateur principal a-t-il clairement identifié :
 - le programme/Fonds et le nom de l'organisme qu'il vise ?
 - la date de soumission de sa demande de subvention ?

6. Potentiel d'intersectorialité (si applicable):

7. Budget :

8. Durée de réalisation : Ce projet pourrait-il être réalisé en grande partie à l'intérieur d'une année ?

9. Recommandation globale et commentaires généraux :

Score global : /5

N.B. Une note variant de 0 à 0.5 points sera ajoutée à la note globale finale de la demande en fonction de la participation des auteurs aux activités du Réseau.